



Le 9 mars 2012

Maguy Bartolomei
13 rue des Fleurs
90160 Denney

Lettre Recommandée avec Accusé de Réception

Objet : CDAFAL 90 et AFL rurale

Chère Maguy,

Je suis obligé de constater plusieurs anomalies dans la gestion de l'AFL rurale avec des conséquences pour le CDAFAL 90, et pour l'AFL Urbaine :

- Tout d'abord, de ton propre chef tu as décidé de transférer le siège social de l'AFL Rurale à Denney, sans en informer personne au préalable, et surtout sans avoir effectué une AG ou un CA de l'AFL, convoquée en bonne et due forme, compte-tenu de l'importance juridique de ce transfert.

De même, un changement de désignation de l'association a eu lieu sans respecter les formes, et je note au passage, que l'UDAF elle-même n'en n'a pas été informée, ce qui nous met en porte à faux avec la réglementation.

- Le transfert arbitraire et dont on ignore sur quelle base il s'est effectué, de 7 000 € du compte du CDAFAL vers l'AFL Rurale, ressort de la même pratique du fait accompli.
- Le transfert d'adhérent de l'AFL Rurale vers l'AFL Urbaine, et inversement, sans qu'il ait eu une concertation entre les 2 associations et le CDFAL entraîne un embrouillamini inadmissible, puisque l'UDAF est maintenant impactée par cette affaire avec des risques de contrôle, y compris national.

Tout ceci n'est pas acceptable, et la question nous est posée de savoir si tu veux toujours être membres des Familles Laïques, car cela ressemble étrangement à un « torpillage ».

Déjà, nul n'a été dupe du vote lors de l'élection à la Présidence de notre camarade, Gabriel COURTET, candidature validée à l'unanimité lors du CA du CDAFAL du 19 septembre. Or, le 22 septembre il a

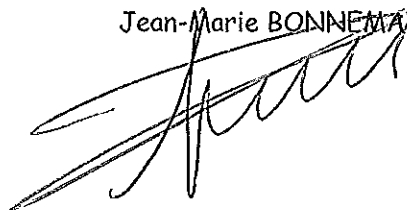
manqué 3 voix à Gabriel. Cela a été certes sans conséquences sur le résultat, mais en même temps, tout le monde a compris qui étaient les personnes qui s'étaient abstenues. De même que le signal politique donné aux autres administrateurs, fait qu'ils ont compris que nous avons des difficultés.

Cela fait beaucoup.

En attendant, soit on rétablit les choses correctement, ne serait ce que pour se préserver par rapport à l'UDAF ou à l'UNAF, soit cela relèvera des tribunaux, et compte-tenu de ce j'ai mis en avant aux points 1 et 2, je ne doute pas du résultat. Est-ce cela que l'on veut ?

Je souhaite que tu te ressaisisses et en tous cas je serais présent au prochain CA du CDAFAL pour qu'on en parle.

Jean-Marie BONNEMAYRE.



Copie : administrateurs